

Article 43 du Règlement

Étant donné la déclaration inquiétante faite par le ministre de la Justice indiquant en substance qu'il serait possible d'appliquer d'emblée les quatre cinquièmes des options du programme du Parti Québécois et de négocier l'autre cinquième, je propose, avec l'appui du député de Saint-Jean-Est (M. McGrath):

Que la Chambre demande au ministre de la Justice de faire une déclaration à l'appel des motions dans laquelle il préciserait ce que le gouvernement compte faire au sujet de l'article 11, paragraphe 4, du programme du Parti Québécois relatif à l'admission du Québec aux Nations Unies.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. La mise en délibération de cette motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE JEU

L'ÉTUDE DU COMITÉ DU SÉNAT SUR LES PARIS HORS-PISTE— RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, j'aimerais présenter une motion au sujet d'une affaire importante et urgente.

Puisque le ministre s'est dérobé à ses obligations en demandant au comité de l'autre endroit de faire un rapport sur les paris hors-piste, ce dernier devrait expliquer à la Chambre comment il explique son changement d'attitude à l'égard de l'autre endroit, puisque, il y a quelques mois, il déclarait en substance quand on lui demandait s'il souhaitait devenir sénateur: «Dieu m'en garde. Je ne voudrais jamais être sénateur».

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Provencher (M. Epp).

* * *

LE CODE CRIMINEL

LA MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIONS VISANT À PROTÉGER LES ENFANTS DES SÉVICES SEXUELS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement.

Étant donné que l'article 166 du Code criminel protège mieux les enfants de sexe féminin que ceux de sexe masculin contre l'exploitation sexuelle, et que des enfants continuent d'être exploités sexuellement, je propose, avec l'appui du député de Selkirk (M. Whiteway):

Que le gouvernement s'occupe sans tarder de mettre en œuvre les dispositions du bill C-211, tendant à modifier le Code criminel, dispositions que le gouvernement a insérées dans le bill C-21.

[M. Hnatyshyn.]

M. l'Orateur: Pour mettre cette motion en délibération, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES CHEMINS DE FER NATIONAUX

DEMANDE DE FOURNIR DES WAGONS-TRÉMIES À L'INDUSTRIE DU BOIS DU NORD DE L'ONTARIO—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. B. Keith Penner (Thunder Bay): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement.

Parfaitement conscient du fait que l'ouest du Canada a un besoin pressant d'un plus grand nombre de wagons-trémies pour transporter le grain, surtout le blé, mais qu'on ne saurait absolument pas, pour satisfaire ce besoin, priver de leurs wagons d'autres régions du pays et, ce faisant, provoquer des perturbations industrielles et des licenciements, je propose, avec l'appui du député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier):

Que la Chambre demande au gouvernement du Canada d'ordonner au CN de mettre à la disposition de l'industrie du bois du nord de l'Ontario tous les wagons qu'il s'est engagé à lui fournir pour transporter les copaux de bois et autres produits forestiers comme le bois d'œuvre.

M. l'Orateur: Pour mettre cette motion en délibération, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DEMANDE DE MESURES PRÉVOYANT DES SANCTIONS À L'ÉGARD DES COMPAGNIES QUI SE PRÉTENT À DES BOYCOTTAGES— RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Rae (Broadview): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente et de pressante nécessité.

Comme bon nombre de pays arabes pratiquent un boycottage de plus en plus systématique et de plus en plus généralisé à l'endroit des compagnies canadiennes qui continuent à commercer avec Israël et à y investir, et comme le Canada entretient des liens d'amitié avec Israël et se préoccupe de sa sécurité économique et politique en s'opposant à toute discrimination de quelque forme que ce soit, je propose, appuyé par le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent):

Que le gouvernement présente sans tarder en deuxième lecture un projet de loi prévoyant des sanctions à l'égard des compagnies qui se prêtent à un tel boycottage.

M. l'Orateur: Une telle motion ne peut être présentée qu'avec le consentement de la Chambre. Y consent-elle?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.